

DEMANDE DE DEROGATION DE TONNAGE

Ce document n'a pas valeur de dérogation ou autorisation.

L'accord de la Commune ne sera effectif qu'après réception par le demandeur d'un Arrêté du Maire

DEMANDEUR		
NOM		
PRENOM		
RAISON SOCIALE		
ADRESSE		
TEL :	FAX :	MAIL :

POUR LE COMPTE DE		
NOM		
PRENOM		
RAISON SOCIALE		
ADRESSE		
TEL :	FAX :	MAIL :

1 – Sollicite

une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur les voies communales des véhicules d'un tonnage supérieur à celui autorisé (cf. Arrêté du Maire 254R en date du 04 Décembre 2015)

NATURE DES TRAVAUX / DU CHANTIER
ADRESSE DU CHANTIER/DE LA LIVRAISON
VOIES CONCERNEES
DUREE DU CHANTIER / DATE DE LIVRAISON

2 – S'engage

- A supporter les frais de remise en état de la chaussée, de ses dépendances et des parties privatives endommagées.
- A assurer pendant la durée de l'autorisation exceptionnelle une surveillance continue de la chaussée, de ses dépendances et des parties privatives endommagées de ce même fait.
- A procéder au nettoyage régulier de la chaussée pendant les travaux.
- A procéder, ou faire procéder par une entreprise agréée, à toutes les réparations des dégradations apparentes au moins une fois par mois ou encore sur simple demande des Services Municipaux.

Le non-respect de ces engagements et des règles de sécurité, liées aux mouvements de véhicules, entrainera l'annulation immédiate de l'autorisation exceptionnelle délivrée.

Date et Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »